

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant	
Inspecteur de l'Éducation Nationale : Monsieur Guillaume COUPECHOUX				
MEMBRES VOTANTS				
NOM	Présent	Excusé	Représentant	
Directrice de l'école - Présidente : Mme Isabelle LE ROY	X			
Adjoint chargé des affaires scolaires : M. IVANEZ	X			
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE				
Mme Alexandra DELMAS	X			
Mme Eolia GAROUI	X			
Mme Alexane GROSGOJAT	X			
M. Mathieu JUHEM	X			
Mme Lucie NICOLET	X			
Mme Sophie POVILL	X			
Mme Ludivine RIZAND		X		
Mme Sandrine ROLLAND	X			
D.D.E.N :		X		
Enseignante du RASED : Mme Patricia DE BOISJOLY		X		
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement	Présent
M. Aboubacar SIBIDE		X	M. Vincent MARCHAND	X
Mme Justine BOUILLY	X			
Mme Rosa RODRIGUES-ARMANIOS	X			
Mme Célia MONNIER		X	Mme Taïssa THIERRY-CHAVES	X
M. Loïc GRELIER	X			
Mme Marjorie BOUDIER	X			
Mme Marisa PAIVA		X	Mme Lucile VANDENSTEENE	X
VOIX CONSULTATIVE				
Médecin scolaire :				
Invitée : Mme Alexandra CARMONA Responsable Action Educative et Sports	X			
REPRESENTANTS PARENTS SUPPLEANTS (n'assurant pas de remplacement)				
Mme Nolwenn WIRGOT		X		
Mme Clélia PELLETIER		X		
Mme Julia DUPUIS		X		
Mme Laura NURCHI	X			

La séance commence à 18h05.

Mme NURCHI est nommée secrétaire de séance.

1 – Présentation des membres du conseil d'école, bilan de rentrée, effectifs de l'école, mission et organisation de la direction d'école

1.1 Tour de table des présents.

1.2. Bilan de rentrée et effectifs

La rentrée, avec l'allègement du protocole COVID s'est très bien déroulée.

Les classes accueillant des PS ont organisé l'accueil des PS de manière à être au maximum disponibles pour eux :

- Les classes de PS1 et PS2 sont rentrées de façon échelonnée : la moitié d'entre eux est rentrée le jeudi 1^{er} septembre et l'autre moitié le vendredi 2 septembre. Tous les PS sont rentrés aux heures habituelles de l'école à partir du lundi 5 septembre.
- Les classes de PS/MS2 et PS/GS2 ont accueilli les PS le 2^{ème} jour

L'école compte 7 classes pour un effectif total de **180 élèves** au 16/9 et porté à **185** à cette date= **65 PS / 64 MS/ 56 GS** avec encore 4 élèves à venir ces prochains jours.

L'installation progressive des familles dans le lotissement « Terre d'Harmonie » est compliquée à gérer avec des arrivées en continu (+5 élèves au retour des vacances de Toussaint puis +4 élèves en ce moment). Les effectifs dans les classes de MS et GS commencent à devenir problématiques. Et ce n'est pas fini.

La répartition 2022/2023 à cette date s'opère ainsi :

PS1 Ludivine / Eolia	PS2 Eolia/ Sandrine	MS1 Lucie	PS/MS2 Mathieu	MS/GS Sophie	PS/GS2 Alexandra	GS1 Alexane
26 PS	26 PS	28 MS	6 PS / 20 MS : 26 (+1)	17 MS / 10 GS : 27	7PS / 19 GS : 26	27 GS (+1)

1.2. Equipe

L'équipe de l'école maternelle des Vertes Campagnes est composée de :

Niveau de classe	PS1	PS2	PS/MS	MS	MS/GS	PS/GS2	GS1
Enseignant	Ludivine Rizand / Eolia Garoui	Eolia Garoui / Sandrine Rolland	Lucie Nicolet	Mathieu Juhem	Sophie Povill	Alexandra Delmas	Alexane Grosgojat
ATSEM	Lucie Bertin	Magali Bole	Ameline Danger	Claudine Denier	Keltoum Chouchane	Elisabeth Dissard	Ghislaine Bouvier

C'est la première rentrée avec l'équipe complète d'ATSEM actuelle. Il y a une très bonne ambiance dans cette équipe et beaucoup d'entraide. Cela rejaillit sur le climat scolaire dans l'école qui est très apaisé. La coopération avec l'équipe enseignante est excellente.

1.3 Mission et organisation de la direction d'école

Madame Le Roy titulaire de la direction de l'école maternelle, a été nommée à titre provisoire à la direction de l'école élémentaire.

Elle se partage donc entre les 2 écoles, sur la totalité des locaux, avec 2 bureaux, 2 lignes téléphoniques et 2 entités administratives.

Cela correspond à 17 classes, 14 adultes en maternelle et 14 enseignants en élémentaire.

2 – Points sur la situation sanitaire et les incidences organisationnelles dans l'école

a) Protocole en vigueur

A la rentrée de septembre, le protocole sanitaire a été fixé au niveau socle (le plus bas).
Cependant le cadre sanitaire est toujours en vigueur :

1/ En cas de fièvre (38° ou plus) ou de symptômes évocateurs du COVID-19 (fièvre, maux de tête, diarrhée... >> consulter la FAQ page 5) l'enfant ne doit pas se rendre à l'école, y compris s'il a été infecté par le COVID-19 depuis moins de deux mois.

2/ Si des symptômes évocateurs du COVID-19 surviennent durant le temps scolaire, il est demandé aux parents de venir chercher l'enfant dès que possible et de le faire tester (un autotest ou un test antigénique dans une pharmacie ou un test PCR en laboratoire). Dans ce cas, il sera isolé et doté d'un masque, sauf en maternelle.

3/ Si un enfant est positif au COVID-19, il ne doit pas se rendre à l'école et il devra respecter les règles d'isolement (7 jours qui peuvent être réduits à 5 en cas de test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h). Puis, il est recommandé le port du masque 7 jours après la période d'isolement pour les élèves à partir du CP.

4/ Lorsqu'un cas positif est identifié à l'école, les élèves qui sont dans la même classe ou dans un même groupe, sont cas contacts à risque et sont informés par courriel.

C'est au service scolaire d'informer les familles des élèves cas contact dans un autre cadre (périscolaire).

4/ Lorsqu'un cas positif est identifié à l'école, les élèves qui sont dans la même classe ou dans un même groupe, sont cas contact à risque et sont informés par courriel. Le port du masque leur est recommandé.

Les cas contacts doivent réaliser un test de dépistage 2 jours après avoir été prévenus >> Si le test est positif, il faut informer l'école et suivre les consignes d'isolement.

Le brassage entre les classes est autorisé.

b) Organisation des entrées/sorties et de la restauration scolaire

En équipe, et dès le 2 septembre, les enseignants ont choisi de ne pas faire rentrer les parents dans l'école le matin à 8h20 et après la pause méridienne à 13h05, ceci afin de gagner en efficacité et en autonomie sur les temps de déshabillage. Les parents de PS ont pu accompagner leur enfant jusqu'aux vestiaires jusqu'au 10 septembre. Les parents peuvent rentrer jusqu'aux vestiaires pour venir chercher leurs enfants à 11h20 et à 16h05.

Tous les élèves de maternelle de PS et MS mangent dans le réfectoire maternelle avec un premier service à 11h20 pour les MS, un deuxième service vers 11h50 pour les PS. Les GS mangent au self dès 11h20, avant la sortie des élémentaires.

Pour mémoire : le protocole sanitaire rappelle les obligations qu'ont les parents au regard de la scolarisation de leur enfant :

- Prise de température avant de le mettre à l'école
- Garder son enfant en cas de fièvre, d'apparition de symptômes du Covid
- Prévenir l'enseignant

3 – Présentation du RASED

Le RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté) est composé d'une psychologue scolaire : Mme Sylvie Montbarbon et d'une rééducatrice spécialisée : Mme Patricia De BoisJolly. Elles interviennent pour les enfants qui sont en situation d'inadaptation scolaire. L'enseignant peut faire appel à elles, après en avoir informé la famille, s'il observe une grande difficulté d'apprentissage ou de comportement chez un enfant. Les parents peuvent également contacter les enseignants du RASED.

Le RASED a un rôle :

- **de prévention** : rencontrer en priorité les GS identifiés comme « à besoins particuliers » puis les MS pour savoir où ils en sont dans leur métier d'élève.

- **de remédiation** : rencontre avec les élèves, une fois par semaine sur le temps scolaire, dans le cadre d'un PPRE après accord des familles.

A ce jour, un élève de MS dans l'école bénéficie de ce dispositif cette année.

Les familles qui le souhaitent peuvent contacter l'équipe du RASED par téléphone au 04 50 41 52 04 ou par courriel antenne.rased1.0011371k@ac-lyon.fr.

4 - Règlement intérieur de l'école : points modifiés et approbation

Le Règlement Intérieur a été envoyé aux membres du conseil pour lecture avant le vote d'approbation.

Il a été modifié en 2019 et il n'y a eu aucune modification en 2020. En 2019, il s'agissait d'intégrer dans le règlement la mise en application du BO du 28 juillet 2019 sur l'instruction obligatoire des enfants dès 3 ans. Cette obligation d'instruction entraîne une obligation d'assiduité dès 3 ans, avec la possibilité de l'assouplir pour les PS mais uniquement l'après-midi durant le 1^{er} trimestre.

Nous avons eu 4 demandes d'aménagement du temps de présence pour l'après-midi des PS (contre 18 en 2021/2022 et 12 en 2020/2021) : 1 en PS1 et 3 en PS2.

Elles ont toutes été acceptées, un retour à la normale se fera progressivement d'ici fin décembre.

Cette année 2022, nous avons modifié dans le règlement

- les points sur ce qui pouvait être modifié en cas de crise sanitaire (entrées/sorties, santé/hygiène, récréation, jeux de cour, goûter...);
- l'interdiction de tous les objets connectés;
- les modalités de remise du carnet de suivi des apprentissages (1 fois par an en juin);
- le droit d'accès et de rectification des informations relatives aux élèves dans la base-élèves de l'école.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

5 – Prévisions d'effectifs rentrée 2023 et incidences

Afin de prévoir les ouvertures de classes et d'anticiper les aménagements de locaux, l'Inspection Académique demande aux directions d'école d'effectuer au 15/11 une prévision d'effectifs pour la rentrée 2023.

Pour cela, on se fait aider par la municipalité qui peut recenser les arrivées des enfants de 3 ans et celles dans le cadre des projets d'urbanisme.

Contrairement aux années antérieures, cette rentrée 2023 s'annonce compliquée, comme commence à nous le montrer cette année 2022/2023, avec des arrivées en continu.

Voici au 15 novembre 2022, les données fournies par la mairie et la projection pour la rentrée 2023 :

Niveaux	CYCLE I			Total
	PS	MS	GS	
Nombre de classes				7
Effectifs constatés (au 14/11/2022)	65	64	55	184
Montée pédagogique (automatique)	0	65	64	129
Montée pédagogique (ajustée par le directeur)	71	65	64	200
Entrées (directeur)	5	5	5	15
Sorties (directeur)	0	0	0	0
TOTAL* (directeur)	76	70	71	215
Total = montée pédagogique + Entrées - Sorties			moy/classe	31

Cette augmentation est liée à 2 phénomènes :

- Peu de GS (55) quitteront l'école en fin d'année et l'estimation des arrivées en PS est importante (71) >> +16 élèves
- La fin des livraisons des projets d'urbanisme et donc l'arrivée des familles sur le secteur estimée à +15 élèves

Cela pourrait conduire l'Inspection Académique à ouvrir une classe et si c'est le cas, cette décision serait prise en mai 2023. Il est donc nécessaire d'anticiper dès maintenant cette possibilité, étant donné la nécessité d'adapter les infrastructures de façon importante au sein de notre établissement.

Incidence sur les locaux, en cas de création de classe :

La salle 8 pourrait être équipée en salle de classe = il s'agit de l'actuel dortoir/courette des MS.

Cependant, cette salle ne dispose pas de vestiaire : pour cela il faudrait réouvrir le local des vélos par l'intérieur (en face de la classe 1) et faire les aménagements ad-hoc.

Les sanitaires resteront un problème car ils seront partagés par 3 classes.

Une possibilité pourrait être envisagée que la classe 1 utilise les sanitaires de la classe 2 (plus éloignés mais non partagés).

L'aménagement du local vélo en vestiaire nous fera perdre un espace de stockage essentiel pour nos jeux de cour (vélos etc...).

Si la salle 8 devient une classe, il nous manquera un espace de repos pour les MS.

D'autre part la salle de motricité est déjà occupée à temps plein le matin par les créneaux motricité de 4 classes et l'après-midi car elle sert aussi d'espace de repos aux MS de 13h15 à 14h puis de motricité aux 2 autres classes.

Trouver un créneau supplémentaire de motricité pour une 8ème classe sera impactant sur l'organisation générale des emplois du temps de l'école maternelle.

Toutes ces modifications obligeront un travail de réflexion globale de toute l'équipe sur les emplois du temps, les flux d'entrées/sorties, les créneaux de récréation/de motricité, les temps de repos etc... Et une réflexion sur un complément d'infrastructures permettant le bien-être des enfants : Espace de repos supplémentaire, sanitaires supplémentaires.

Cela aura aussi une incidence sur la restauration des PS/MS (un 3^{ème} service est probable).

Une réflexion sur le déplacement de la zone tampon est recommandée.

La parole est donnée à Mme Carmona :

Cette ouverture sera anticipée et les lignes budgétaires nécessaires créées. Si création il y a, la classe sera installée dans les délais. Les Services Techniques seront prévenus afin d'étudier les travaux nécessaires et de faire établir les devis.

La parole est donnée à M. Ivanez :

Les estimations sont très difficiles à faire car on ne connaît pas à l'avance la composition des familles qui arrivent au fur et à mesure des attributions d'appartements. La seule information disponible est le quotient statistique qui détermine le taux d'élèves (tout âge confondu : maternelle >> lycée) à intégrer et qui est de 2,3.

On ne connaît que la typologie des appartements (T2, T3 etc...). Comme il ne reste que des T2 à livrer, cela devrait réduire l'impact des arrivées.

Les ajustements pourront être faits via la zone tampon.

Question de parents : Y a-t-il des prévisions en amont au moment des dossiers d'urbanisme ?

Réponse de M. Ivanez :

On a très peu d'informations car il n'y a pas en France de contrôle des habitants à leur installation donc on ne sait vraiment pas qui s'installe.

Question de parents : Est-il possible de prévoir d'autres aménagements pour résoudre les problèmes annexes (motricité – repos) ? Une autre extension par exemple ?

Réponse de M. Ivanez :

Une étude globale au niveau de la commune de Gex concernant tous les groupes scolaires a été commandée il y a un an auprès d'un cabinet spécialisé pour étudier soit les extensions, soit la création d'un nouveau groupe scolaire (avec restauration et accueil périscolaire) nécessaires pour absorber tous les nouveaux élèves issus des projets d'urbanisme sur toute la commune.

Tous les scénarios ont été remis à la commune qui est en train d'étudier leur faisabilité et leur chiffrage.

On est dans la phase d'arbitrage, pour l'instant rien n'a encore été décidé.

D'ici là, il n'y aura aucun autre aménagement (pas d'extension, de gros travaux) sur l'école des Vertes Campagnes, que l'ouverture de la salle 8 et l'aménagement d'un vestiaire.

Question de parents : Pourquoi ne pas prévoir des bâtiments préfabriqués pour le court terme ? Cela se fait.

Réponse de M. Ivanez : Ce n'est pas prévu, mais pourquoi pas.

Réponse de Mme Carmona : Cela revient très cher. A étudier.

Intervention de Mme Le Roy : Avec cette étude, on est à une échéance de +5 ans. C'est la période juste avant qui est problématique avec la livraison des logements du quartier des Contamines. Et nous devons trouver des solutions à court terme, dont les travaux doivent être réalisés dans une période courte (estivale) pour le bien-être des enfants et une complète continuité des apprentissages.

Intervention de Mme Nicolet : cette salle 8 a toutes ses fenêtres qui donnent sur la cour et sur le couloir d'accès à la cour. Elle est donc très impactée par le bruit des jeux d'enfants sur toutes les durées de récréation qui s'étalent de 9h45 à 11h00 puis de 15h00 à 16h00.

Réponse de M. Ivanez et Mme Carmona : on pourra étudier cet aspect-là avec les Services. De toutes les façons on étudiera le dossier avec le corps enseignant.

Intervention de Mme Le Roy : L'équipe est partagée entre la surcharge d'effectif par classe si l'on reste à 7 classes et le fait d'accueillir ce surplus d'élèves versus une 8^{ème} classe avec toutes les difficultés d'organisation qu'elle génère.

Réponse de M. Ivanez : Il existe la zone tampon qui permet d'ajuster la jauge.

Important à savoir : la politique de la municipalité est de mettre 1 ATSEM/classe. Ce sera donc le cas si la 8^{ème} classe est ouverte.

Question de parents : Avec de tels effectifs, comment ferez-vous pour la cantine et le périscolaire ? C'est déjà très tendu cette année avec l'effectif actuel alors avec plus !

Réponse de M. Ivanez : Nous allons regarder tout ça mais nous y travaillons déjà pour cette année. Nous avons créé une liste d'attente afin de savoir exactement combien de familles sont dans le besoin d'accueil périscolaire et nous allons y remédier.

Cette année nous avons eu beaucoup d'inscriptions en juillet et août. Cela peut se comprendre pour les familles nouvellement arrivées mais on s'est aperçu qu'il s'agissait surtout de familles déjà dans les écoles. Cela nous a beaucoup compliqué la rentrée.

Intervention de parents : Effectivement cela a été très compliqué cette année avec des refus de dernières minutes.

Réponse de M. Ivanez : Je vous rappelle que les seules obligations de la commune consistent à mettre à disposition des familles les écoles. Il n'y a aucune obligation réglementaire à proposer la restauration et encore moins l'accueil périscolaire. Nous avons choisi d'accéder à toutes les demandes en cantine mais nous avons restreint l'accueil périscolaire pour des raisons de salles et d'encadrement.

Intervention de Mme Delmas : Oui mais il y a des abus. Ne pourrait-on réserver la cantine aux seules familles dont les 2 parents travaillent ?

Réponse de M. Ivanez : Du moment que le service de restauration est proposé par la Commune, il ne peut y avoir aucune discrimination à l'inscription. La jurisprudence est formelle là-dessus : On ne peut pas refuser d'inscrire quelqu'un en cantine, qu'elle qu'en soit les justifications, si le service est proposé par la commune. Cette jurisprudence n'existe pas pour le périscolaire.

Monsieur Ivanez a informé que la jurisprudence du Conseil d'État du 22 mars 2021 indique que les collectivités territoriales peuvent légalement refuser d'admettre des enfants à la cantine lorsque la capacité d'accueil maximale est atteinte (basée sur taille des locaux, de la difficulté de recrutement d'agents, de la taille de la cuisine centrale pour les communes équipées etc.). Cela ne touche pas le principe de base d'impossibilité de mettre des critères d'accès.

Intervention de parents : On se demande comment sont attribuées les places, surtout pour les vacances. Ne pourrait-on avoir plus de transparence et une meilleure communication en amont ? Car en s'y prenant même très tôt on reçoit des refus.

Intervention de parents : personnellement je trouve que l'information est suffisante et satisfaisante.

Réponse de Mme. Carmona et M. Ivanez : on communique sur le portail familles mais effectivement il ne faut pas rater la date.

Intervention de Mme Le Roy : Vous pouvez peut-être nous expliquer dès maintenant ce qui est prévu pour permettre une meilleure prise en compte des demandes d'accueil périscolaire. C'était une des questions de parents posées avant cette réunion.

Réponse de M. Ivanez : Pour votre information, nous avons eu une augmentation de 17% des demandes d'inscriptions en périscolaire avec beaucoup de dossiers tardifs hors délais (pendant les vacances d'été) d'enfants pourtant déjà sur l'école. Une fois constituée cette liste d'attente nous avons observé si cette liste se stabilisait pour dimensionner l'augmentation de fréquentation. Nous avons lancé le recrutement de 2 nouveaux agents et regardé la mutualisation des salles disponibles dans les locaux coté élémentaire. Cette réorganisation permettra dès janvier d'accueillir plus d'enfants à la fois sur les temps périscolaires mais aussi sur les vacances.

Nous avons également observé un fort absentéisme le mercredi (22%) et nous l'étudions pour être sûr qu'il ne s'agit pas de familles qui bloquent des créneaux puis les annulent. Pour l'instant ce ne sont pas les mêmes familles. L'absentéisme n'a été que de 5% lors des vacances.

Question de parents : Avec de tels effectifs dans les classes, comment ferez-vous pour répartir les élèves si un enseignant est absent ?

Réponse de Mme Le Roy : on a l'obligation de vous proposer de les garder à l'école et donc on les répartira dans les classes. Ce sera effectivement très compliqué. Mais nous avons la chance d'avoir des familles très compréhensives et arrangeantes, que ce soit en maternelle comme en élémentaire et en général l'accueil se limite à une dizaine d'enfants. J'en profite pour remercier toutes les familles pour cette collaboration efficace.

Question de parents : J'en profite pour faire remarquer qu'on essaye au maximum de garder nos enfants à la maison ces jours-là mais du coup nous sommes facturés de la cantine et de l'accueil périscolaire. Pour la cantine, je peux comprendre, le repas est prévu mais pour le périscolaire ce n'est pas normal. Cela ne nous incite pas à les garder à la maison ou à les faire garder.

Intervention de Mme Le Roy : Effectivement ce point a été remonté par des parents que ce soit en maternelle comme en élémentaire et je peux comprendre que du coup les familles renoncent à trouver une alternative et nous envoient leurs enfants à l'école, ce qui ne produirait pas l'effet attendu d'alléger les répartitions d'élèves. Il me semble que ce point peut être discuté en commission scolaire municipale ?

Réponse de M. Ivanez : oui cela peut être débattu, je le note. Mais quel contrôle pouvons-nous avoir contre les abus ?

Réponse de Mme Le Roy : c'est très facile pour moi de vous signaler (dans les 24h) quel enseignant est absent et quel élève est resté chez lui. Et je préfère vous faire cela plutôt que gérer des conditions d'accueil compliquées et pénaliser les autres classes.

6 - Exercice incendie et PPMS

***Exercice incendie**

Un exercice incendie a eu lieu le 3 octobre. Toutes les classes étaient prévenues, mais sans connaître l'heure exacte et ont rejoint rapidement le point de regroupement dans la cour en moins de 2 minutes. Pour rappel, le déclenchement de l'alarme est commun à l'école élémentaire.

Il est prévu d'effectuer les 2 autres exercices incendie obligatoires de manière impromptue, avec localisation d'un début d'incendie dans les locaux (fumée ?) ou autre scénario, l'objectif étant de confronter les équipes à toutes les possibilités d'évacuation.

***PPMS :**

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) est un document obligatoire dans les écoles et mis à jour chaque année. Son objectif est d'assurer la sécurité de l'ensemble des élèves et des adultes de l'école en cas de survenue d'un risque extérieur à l'école (intrusion/attentat, risque naturel ou technologique).

Il contient des procédures à suivre en cas de survenue d'un des risques précédents.

Deux types de PPMS sont rédigés :

- Le premier type de PPMS concerne « les risques majeurs » naturels ou technologiques : inondation, feu de forêt, tempête, séisme, glissement de terrain, avalanche, accident industriel résultant d'un transport de matières dangereuses (cette liste est éditée par la Préfecture).

Dans ce cas, une seule procédure est à réaliser : se confiner, sauf si les délais sont suffisants pour faire une évacuation organisée préventive pilotée par les autorités.

- Le deuxième type de PPMS est pour le risque « attentat, intrusion ».

Le plan Vigipirate est actuellement de niveau 2 sur 3 (sécurité renforcée - risque attentats).

Dans ce cas, 2 types de procédures sont à réaliser en fonction de la localisation du danger : s'échapper ou se confiner. En fonction du danger, certaines classes peuvent être amenées à se confiner pendant que d'autres s'échappent ! Toute la difficulté est l'appréciation de la localisation du danger.

S'échapper : Au signal, il s'agit de quitter l'enceinte de l'école par les issues de secours les plus proches et de se diriger dans la cour de l'école élémentaire en passant par le portail situé entre les deux écoles (côté cour maternelle), tout en regroupant les élèves. Selon la localisation du danger, il s'agira éventuellement de se diriger vers le portail extérieur de l'école élémentaire, tout en respectant les consignes données par les forces de l'ordre.

Se confiner : Au signal, chaque élève de chaque classe doit s'allonger, se cacher (si risque intrusion) autant que possible dans la classe ou un local le plus proche du lieu où il se trouve, identifié comme lieu de confinement (classe, salle informatique, BCD, salle de motricité). Les volets des salles doivent être fermés, les lumières éteintes et le silence (si risque intrusion) doit autant que possible être respecté. Il convient alors d'attendre les consignes des forces de l'ordre.

Le signal enclenchant ces deux procédures est distinct de celui de l'alerte incendie. La municipalité a fait installer une alarme spécifique PPMS, avec message vocal qui différencie l'alerte (intrusion ou risque majeurs). Le dispositif se déclenche avec des télécommandes. Chaque salle qui peut recevoir des élèves ou des adultes est équipée d'une télécommande fixée au mur.

A noter : en cas de risque majeur, le confinement est la seule procédure à faire (sauf si les secours nous demandent de sortir) et il a lieu dans les espaces de confinement (salles fermées) loin des murs et fenêtres. La fermeture à clé des portes et le silence ne sont pas requis.

Un exercice de PPMS a été effectué le 14 octobre pour le risque relatif à une intrusion/attentat sous forme d'un confinement. Le prochain exercice aura lieu d'ici la fin d'année pour le risque extérieur (tempête parmi les six risques identifiés - tempête, inondation, mouvement de terrain, avalanche, séisme et transport dangereux) également sous la forme du confinement.

L'exercice de confinement du 14 octobre a été très satisfaisant. Il a cependant montré un dysfonctionnement dans la levée de l'alerte entre le bâtiment élémentaire et maternelle

L'année dernière un autre dysfonctionnement avait été décelé : le message d'alerte commence par une sonnerie et il faut attendre quelques secondes (trop longues) pour savoir de quelle alerte il s'agit (intrusion ou risque majeur ?) ou ouvrir la porte ! Il est vraisemblable qu'une reprogrammation du message soit nécessaire.

>> Relancer les ST

Questions de parents : je ne sais pas comment sont expliqués ces exercices mais ma fille (en MS) en a été traumatisée pendant 1 semaine.

Réponse de Mme Nicolet et Mme Delmas : on leur présente cela comme un jeu de cache-cache, qu'il ne faut pas que la directrice nous voit et nous entende. Et on fait passer le temps en leur racontant tout bas de petites choses.

Intervention de Mme Le Roy : Effectivement cet exercice a été plus long que d'habitude, le temps de jouer l'intrus dans la totalité des locaux. Mais de toutes les façons, en situation réelle, ce sera plus long encore donc c'est important que cela dure un peu. Quand j'ouvre les classes pour le lever du confinement je leur dis qu'ils ont été très forts car je n'ai rien entendu et rien vu !

Remarque de Mme Nicolet : afin de pouvoir sortir par l'arrière du bâtiment, il serait astucieux d'avoir un portillon dans la clôture qui pourra être fermé à clé et qui donne accès au fond du parking.

Réponse de M. Ivanez et Mme Carmona : à voir avec les Services Techniques.

6 – Travaux réalisés / à réaliser – Equipements informatiques et bureautiques

***Travaux réalisés**

L'équipe enseignante remercie la mairie et les agents d'entretien pour les petits travaux réalisés dans les classes à la demande des enseignants. Elle remercie aussi tous les techniciens municipaux qui interviennent toujours avec promptitude et courtoisie.

Le dernier équipement vidéo = la TV dans la salle de motricité a été installée en fin d'année scolaire. Toute l'équipe remercie la municipalité pour cet investissement.

***Travaux demandés à prévoir** : aucune demande à ce jour

***Travaux demandés en cours d'études**

- Problème d'étanchéité de la toiture entraînant des fuites aux plafonds dans divers endroits de l'école :

Il ne semble pas qu'il y ait de nouvelles fuites sauf ponctuellement dans le couloir près du bureau direction. A surveiller.

- Remplacement de tous les stores à lamelles coincées : étude en cours depuis 1 an par M. Moreau

>> A relancer...

7 – Point de situation sur le projet d'école et sur les projets de classes

Nous avons commencé à travailler sur le nouveau projet d'école 2022-2026 en fin d'année dernière.

Le diagnostic a été rédigé et les axes de travail définis.

Nous sommes en attente de la validation par l'Inspection avant de poursuivre notre travail.

Projets de classes sur la première période :

- **Séances de contes** : cette année nous faisons intervenir Claire PARMA, conteuse professionnelle, qui n'était pas venue depuis 2 ans. La première séance a eu lieu le 11 octobre. Toutes les classes ont bénéficié d'un temps de racontage entre 30 et 40 mn. Il est prévu 2 autres séances, en janvier et en juin.

- **Spectacle de Noël** : Cette année, nous avons prévu un spectacle de la compagnie « Pois de senteur » intitulé « Les jouets de Noël » qui met en scène des jouets appartenant à une petite fille. Il aura lieu le lundi 12 décembre dans une salle de l'école élémentaire (salle ovale)

Coût : environ 850€.

Il y aura 2 représentations successives à 9h puis à 10h pour 4 classes puis 3 classes.

- **Goûter de Noël** : Il est offert par la mairie, et sera maintenu. Il aura lieu le vendredi 17 décembre. L'équipe enseignante remercie la mairie d'offrir le goûter à tous les élèves.

- **Sorties bibliothèque** : les classes de GS1 et PS/GS2 ont effectué leur première sortie à la bibliothèque municipale de Gex (parmi 3 prévues) les 7 et 14/10 pour découvrir ce lieu important et sa richesse patrimoniale.

La 2^{ème} sortie est prévue les 2 et 9 décembre.

- **Projet municipal d'éco-pâturage** : les moutons dans le pré de l'école.

Le jeudi 20 octobre matin, toutes les classes de maternelle ont pu profiter d'un temps de découverte des moutons qui s'étaient installés dans le pré coté élémentaire. Le berger leur a présenté les moutons et a expliqué le travail du chien de berger aux plus grands. Ce temps a été très apprécié de l'équipe qui remercie la municipalité pour ce projet, car le berger est particulièrement attentif aux enfants.

8 – Décloisonnement

Il s'agit de mettre à profit la disponibilité des enseignantes de PS durant le temps de sieste. Une fois les ATSEM revenues de leur pause c'est-à-dire de 14h30 à 15h, elles prennent le relai de la surveillance de sieste et les enseignantes peuvent venir en renfort sur d'autres classes.

Ce décloisonnement permet le soutien aux élèves en difficulté ou de prendre un petit groupe d'élèves pour privilégier des activités qui nécessitent cette organisation (par exemple pour des activités de langage oral à destination des « les petits parleurs » ou des élèves allophones qui ne parlent pas français) de MS et GS.

Cette année, ce décloisonnement s'organise ainsi :

- Ce sont des élèves de PS/MS 2 qui en bénéficient tous les jours avec Eolia.
- Ce sont des élèves de MS 1 qui en bénéficient tous les jours avec Ludivine et Sandrine

Le planning est établi sur 3 périodes en conseil de cycle. Il est revu en P3 pour la deuxième partie de l'année.

9 – Activités Pédagogiques Complémentaires

Comme chaque année, des Activités Pédagogiques Complémentaires sont organisées par les enseignants, après accord des familles, hors temps scolaires, pour tous les élèves dont des besoins de soutien et/ou de renforcement auront été identifiés dans un domaine de compétences donné.

10 – Point budgétaire 2022

En complément d'un budget de fonctionnement pour chacune des classes et l'école, nous avons un budget « investissement » d'un montant de 2400€ donné par la mairie.

Ce budget nous a permis l'achat de

- Vélos, draisienne et trottinettes pour les PS et MS
- Meuble collectif pour stocker les feuilles grand format (dessin)
- Bibliothèque pour la classe de PS1

Toutes les activités et sorties de l'année 2021/2022 ont été financées avec les dons des familles et les participations du SOU des Ecoles de Gex et de l'Amicale des Petits Campagnards pour un montant total de 10 000€.
Nous avons également reçu une subvention municipale de 2000€ pour le projet construction (Lego, Kapla et robots) que nous reconduirons en mai 2023.

11 – Points divers : Questions des parents

1/ Des dispositions sont-elles prévues pour offrir plus de places à l'accueil périscolaire et au centre de loisirs ?

>> Oui dès janvier, recrutement de 2 animateurs supplémentaires et utilisation de davantage de salles.
(Lire le détail \$ 5).

2/ Pouvez-vous prévoir un affichage non-fumeur devant l'école ?

>> L'espace devant le portail est un espace public qui n'est pas de la compétence de la direction d'école. Comme c'est public, il n'est pas possible d'interdire de fumer dans cette zone mais on peut travailler sur un affichage incitatif.

Suggestion de parents : l'année dernière, l'école élémentaire avait affiché un poster d'élève sur ce sujet.

Réponse de Mme Le Roy : c'est une bonne idée de collaborer avec le conseil d'élèves coté élémentaire. Je vais regarder cela avec eux.

3/ De la même façon ne peut-on interdire aux chiens de venir jusqu'aux abords de l'école car des enfants en ont peur ?

>> Comme pour la tabac, l'interdiction n'est pas possible mais la directrice pourrait envoyer un mail pour inciter les familles à ne pas venir avec leur chien ou à ne pas s'approcher du portail.

4/ Intervention de Mme Carmona concernant une demande des parents reçue en mairie pour interdire la circulation et le stationnement dans l'allée en cul-de-sac du centre commercial (jusqu'au grillage)

>> Cet espace est privé, propriété du centre commercial donc aucune interdiction ne peut être émise par la Municipalité ni par l'école.

- La mairie pourrait sensibiliser les familles par un message transmis par la direction d'école à la dangerosité de cet accès ;
- Les parents demandeurs pourraient suggérer à la direction du centre commercial d'y installer un système de barrière amovible pour interdire l'accès.

Les enseignants en profitent pour rappeler aux parents que le parking de l'école n'est pas un espace de jeux pour les enfants car des véhiculent circulent aussi et qu'ils doivent utiliser le trottoir.

5/ Pourrait-on faire de même à l'arrière de l'école coté élémentaire où la clôture et les abords sont endommagés par les incivilités de certaines familles ?

>> A étudier.

Le conseil d'école s'est achevé à 20h30.

Le prochain conseil d'école est prévu le 7 mars 2023 à 18h00.

La secrétaire de séance, Madame Laura NURCHI



La directrice, Madame Isabelle LE ROY

ECOLE MATERNELLE
LES VERTES CAMPAGNES
01170 GEX
Tél : 09 79 29 31 60
courriel : ce.0010994a@ac-lyon.fr 